

INFORMATIONS PILOTES MOTO ET SUPER-MOTARD

Tarif :
35 € (semaine)
40 € (week-end)



REGLES OBLIGATOIRES



1-Moto homologuée : Super-Motard toutes catégories, Moto vitesse (125 cc Maxi), jusqu'à 96 décibels autorisés.



Pocket Bike



Super Motard



Moto vitesse



Scoo



Quad
(sur réservation)

ROULAGE 12 à 15 minutes chaque début d'heure piste compétition (1200 m) + entraînement sur la piste de location (524 m) + Entraînement piste terre « Offroad »

2-Assurance :

Chaque pilote doit justifier d'une assurance de type **responsabilité civile et accident** (rapprochez-vous de votre assurance) ou d'une licence FFM (Fédération Française de Moto) ou FMS (Fédération de Moto Suisse) .

Pour les assurances journalières sur les sites type « assurancepiste.com » prendre l'assurance **« Resp. Civile » « Accident »** .

3-Equipements pilotes obligatoires :



- *Casque intégrale ou cross + lunettes de protection
- *Dorsale
- *Gants cuir
- *Bottes
- *Combinaison intégrale cuir

4-Equipements motos obligatoires :

- Les rétroviseurs seront impérativement démontés ou à défaut scotchés.
- Tous les phares et clignotants seront démontés ou à défaut scotchés.
- Tous les organes de carénages (garde-boue, flancs, plaque N° ...) doivent être solidement fixés sur la moto.
- Aucune fuite tolérée sur les machines (huile, eau, essence ...).
- Des bouchons récupérateurs de fluides sont vivement conseillés.
- Les freins doivent impérativement être fonctionnels et les plaquettes de frein en bon état.
- Les pneumatiques doivent impérativement être dans les limites d'usure préconisées par le fabricant.
- Le kit chaîne doit être en bon état.
- **Protections de type téflon obligatoires sur les pieds de fourche, embouts de guidon, cale-pieds et axe de roue arrière.**